

**ASSEMBLÉE NATIONALE**25 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 6438

présenté par

Mme Le Feur, M. Maire, M. Dombreval, Mme Rossi, Mme Toutut-Picard, M. Colas-Roy,  
Mme Riotton, Mme Tiegna, Mme Provendier, Mme Mörch, Mme Delpirou, M. Raphan,  
Mme Jacqueline Maquet, Mme Meynier-Millefert, Mme Bessot Ballot, Mme Tanguy et  
M. Templier

---

**ARTICLE 60 BIS**

À l'alinéa 2, après le mot :

« faciale »

insérer les mots :

« , la durée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que le gouvernement se prononce également sur la durée du dispositif de "chèque alimentation durable".

La situation actuelle d'urgence sanitaire justifie certes la mise en oeuvre d'un tel dispositif, mais la précarité alimentaire n'est pas un mal nouveau, elle s'accentue depuis de nombreuses années. Si la mise en oeuvre d'un tel dispositif est à saluer, il ne faudrait pas qu'un dispositif de court terme se substitue à une action structurelle en la matière. Il s'agit donc de préciser la durée du dispositif, afin d'envisager des dispositifs structurels de moyens et court terme en cas de non couverture exhaustive du besoin dans le temps par le dispositif proposé.